

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1243

Rubrik: Impressum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

COURRIER

Nouvelle-Zélande: l'Etat-providence en question

A la suite de l'article de Jean-Christian Lambelet (DP 1242, 25.1.96), dans lequel est cité l'exemple de la Nouvelle-Zélande qui, ayant déréglementé son économie, son système de protection sociale et son marché du travail, s'est retrouvée dans une situation de «dynamisme économique retrouvé, (...) et avec une baisse du chômage (...), un lecteur nous transmet un article paru dans Courrier international N° 178 (reprenant un texte de The Independent on Sunday, Londres), de mars/avril 1994, qui demeure d'actualité et qui jette un autre éclairage sur ce pays.

«Dix ans de libéralisme ont transformé la Nouvelle-Zélande. En pire. Au nom de la compétitivité, les travaillistes avaient privatisé à tous crins. Depuis 1990, les conservateurs ont démantelé les régimes sociaux. Aujourd'hui, l'économie est florissante, mais la société est à deux vitesses. Un habitant sur sept vit au-dessous du seuil de pauvreté et le taux de criminalité est au plus haut. Un exemple à ne pas suivre?»

Le système de protection sociale de la Nouvelle-Zélande remonte à 1898 – date de l'introduction des pensions de retraite pour les personnes âgées en difficulté. En 1926, la Nouvelle-Zélande inventait les allocations familiales. En 1938, le système de sécurité sociale néo-zélandais était le plus complet du monde. Ses instigateurs voulaient faire en sorte que tous les citoyens «aient l'impression de participer et d'appartenir à la collectivité.»

Vers 1984 cependant, la croissance économique de la Nouvelle-Zélande s'est ralentie et le taux de chômage a commencé à augmenter. C'étaient les années Reagan-Thatcher; quand l'idéologie libérale était à son apogée en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis. (...). Le principe de l'universalité des prestations sociales a été abandonné et leur niveau drastiquement réduit. Le remboursement des dépenses de santé a été indexé sur les ressources des assurés. Son objectif, pour reprendre la phraséologie désormais familière, était de faire reculer l'Etat et de supprimer la «drogue» de l'Etat-providence. La Nouvelle-Zélande est ainsi devenue le premier pays de l'après-Etat-providence (...).

Le pays de l'après-Etat-providence a son symbole: la banque alimentaire, qui fait désormais partie intégrante du système de protection sociale. Quand une personne demande de l'aide à l'Etat, les fonctionnaires la dirigent vers la banque alimentaire la plus proche (...). Avant d'emporter leur colis, les candidats doivent passer un entretien au cours duquel leurs besoins sont évalués. Ils sont donc obligés de faire la

queue pendant deux heures. Personne ne demande pourquoi des enfants ont faim dans ce pays qui exporte tant.

En 1990, seul le système de protection sociale restait à peu près intact. C'était le plus gros morceau, dernier obstacle à la «société entrepreneuriale» qui récompense exclusivement la rentabilité et l'initiative privée. Lorsqu'il est arrivé au pouvoir après les élections de 1990, le National Party n'y est pas allé par quatre chemins. Encouragée par les patrons, la ministre des Finances Ruth Richardson (on parle maintenant de «ruthanasie» pour évoquer sa politique) a supprimé les allocations familiales pour tous... Les allocations et indemnités jusqu'alors versées aux chômeurs, aux veufs, aux malades et aux familles monoparentales ont été réduites de 9 à 25%. Le droit automatique à une pension de retraite a été supprimé au profit d'une pension indexée sur les ressources.

Les dépenses de santé ont elles aussi été «ciblées», pour reprendre l'une des expressions préférées de la nouvelle droite. La population a été divisée en trois catégories. La première regroupe les plus bas revenus: sur présentation d'une carte communément appelée «la carte des pauvres», ils reçoivent des soins gratuits.

(...) De tous les pays industrialisés, la Nouvelle-Zélande détient également le triste record du taux de suicides chez les hommes jeunes (...). La criminalité a connu une progression fulgurante, avec une recrudescence particulière des agressions et des vols (...).

En toute logique, on enregistre une augmentation des dépenses imputables à la police, à la justice et au système pénitentiaire. La police rénove son arsenal, on construit des prisons et on recrute des armées de surveillants. Les réformes de ces dix dernières années ont pourtant été décidées au nom du «moins d'Etat». Chassez-le et il revient au galop – sous son jour le plus coercitif – avec ses juges et ses geôliers. ■

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédactrice:
Valérie Bory (vb)
Ont également collaboré à
ce numéro:
Gérard Escher (ge)
André Gavillet (ag)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Composition et maquette:
Valérie Bory,
Françoise Gavillet
Secrétariat:
Murielle Gay-Crosier
Marciano
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et
Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
85 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

Heureux Valaisans

L'impôt auto varie, on le sait, d'un canton à l'autre. Selon les chiffres de 1994, pour la catégorie de voitures de tourisme la plus fréquente (2000cm³ de cylindrée), c'est le Valais qui, avec 220 francs, se montre le moins gourmand. Suivent Schaffhouse avec 264 et Genève avec 284. Le canton le plus onéreux, Berne, est deux fois plus cher que le Valais: 503 francs. Il est précédé de peu par Vaud qui frappe aussi lourdement les automobilistes: 490 francs. La moyenne suisse est de 390 francs. En Suisse, les taxes sur les véhicules ont rapporté à l'Etat une moyenne de 245 francs par véhicule de 1000 cm³, de 390 francs pour 2000 cm³ et de 518 francs pour 3000 cm³. Au-delà de cette cylindrée, la progression de l'impôt diminue proportionnellement.

(Source SDES et Administration fiscale des contributions, *Charge fiscale en Suisse*, 1994).